



N°143

Mercredi 3 octobre 2018

lagazette-yvelines.fr

La Gazette en Yvelines

Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Plus qu'un avis sur la future carrière de Brueil-en-Vexin, les élus de la communauté urbaine se sont prononcés sur le développement économique futur en vallée de Seine.



La carrière rejetée, quelle économie en vallée de Seine ?

Dossier - P. 2

Actualités p.4

TRIEL-SUR-SEINE



Carrières : l'inquiétude s'intensifie autour des constructions

Actualités p.7

ACHERES



Micro-ferme hydroponique au magasin Leclerc

Actualités p.6

MANTES-LA-JOLIE
A la Croix ferrée, les locataires s'opposent



Actualités p.8

ECQUEVILLY
L'écoquartier veut s'éloigner des pavillons



Sport p.12

SPORT INSOLITE
Mini-motos pour de grandes sensations



P.4 **CHANTELOUP-LES-VIGNES** Trente lopins pour habitants sans jardin

P.7 **MANTES-LA-JOLIE** Ecole : l'extension prépare l'avenir

P.7 **TRIEL-SUR-SEINE** Parc municipal : le dossier « repart à zéro »

P.8 **YVELINES** L'ONF renonce à ramasser les dépôts sauvages

P.10 **CONFLANS-SAINTE-HONDRINE** Nid de frelons : 13 enfants piqués

P.10 **HARDRICOURT** Collision entre un train et une voiture, un mort

P.14 **MANTES-LA-JOLIE** Le trapèze à portée de mains



Vous êtes **entrepreneur, commerçant, artisan**
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

► **Faites appel à nous !**

pub@lagazette-yvelines.fr

VALLEE DE SEINE

Avis négatif pour la carrière :
quel développement économique pour GPSEO ?

Le conseil de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a rendu un avis défavorable à l'exploitation d'une nouvelle carrière à Brueil-en-Vexin. Industrialisation de la vallée, ou transition vers le tertiaire, les circuits courts et les petites entreprises ont opposé les élus.



A l'annonce du vote, applaudissements et des cris de joie de la part d'environ 70 personnes présentes dans le public.

Dans la salle des fêtes de Gargenville ce jeudi 27 septembre, retentissent des applaudissements et des cris de joie de la part d'environ 70 personnes présentes dans le public. « Merci ! Merci ! », s'exclament-elles avant de sortir et laisser éclater leur joie à l'extérieur. Ce sont autant d'embrassades et d'étreintes qui viennent saluer la décision prise par les élus de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO). « On leur met une claque », s'exclame Dominique Pelegrin, présidente de l'Association Vexinoise de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C), après avoir étreint Michel Vialay (LR), député de la huitième circonscription.

La tension et les dissensions très fortes autour de ce projet datant des années 1990 a atteint son paroxysme la semaine dernière.

Deux jours avant, trois commissions avaient débattu de ce projet, leur avis négatif laissant présager le résultat du 27 septembre. La veille du conseil communautaire, une réunion publique, organisée par l'AVL3C, réunissait 300 personnes à Juziers, dont beaucoup de nouvelles têtes. Finalement, avec 67 voix contre, 42 pour et trois abstentions, GPSEO émet un avis défavorable à l'exploitation d'une nouvelle carrière cimentière à Brueil-en-Vexin.

« Cela n'arrête rien, mais c'est symbolique », note Dominique Pelegrin. Car militants comme élus savent que dans ce dossier, c'est l'État qui aura le dernier mot. Pour autant, deux approches de cet avis défavorable, en dehors des avis personnels se dégagent. Certains pensent que cette décision rendue dans le cadre de l'enquête publique n'arrêtera pas

l'État, voire pire, coupera toute discussion autour des aménagements possibles. D'autres estiment au contraire que l'État fléchira, au moins partiellement. Contactée, l'entreprise Calcia n'a pas pu commenter cette décision du fait de l'enquête publique en cours.

« On leur met une claque »

Mais au-delà de cette fracture, amorcée en juin dernier autour de la carrière, c'est également une fracture sur la politique à mener en vallée de Seine qui s'est dessinée, et creusée, durant l'heure et demie de débat autour de cette délibération. Pour une partie de l'exécutif et de certains élus, avec à leur tête l'incontournable président du conseil départemental Pierre Bédier (LR), l'industrialisation de la vallée de Seine reste nécessaire pour la faire vivre, en particulier dans le Mantois. Leurs opposants, eux, se tournent plus vers l'économie tertiaire et les circuits courts. Cette question de la carrière a également fait ressurgir les différentes définitions attribuées à l'intérêt communautaire.

Ce jeudi, aux alentours de 15 h, une quinzaine de membres de l'AVL3C sont déjà présents sur le parking de la salle des fêtes. « Nous n'avons aucune idée de la mobilisation, souffle sa présidente, Dominique Pelegrin. On table sur la même participation qu'en juin. » A cette époque, une cinquantaine

de personnes avaient manifesté contre le retrait de l'ordre du jour d'une délibération portant sur l'approbation des modifications des Plans locaux d'urbanisme (PLU) de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt. Quarante-cinq élus avaient quitté le conseil communautaire, entraînant sa suspension puis son annulation.

Jeudi dernier, le nombre de manifestants grossit rapidement jusqu'à approcher la centaine. Quatre tracteurs sont disposés à l'entrée principale, d'autres devant un parking dérobé, afin d'empêcher les élus d'y accéder. « Nous demandons aux élus de se montrer, nous les mettons devant leurs responsabilités », expliquait la veille la présidente de l'AVL3C lors d'une réunion publique. Distribution de tracts et vivats « Non à la carrière » se font entendre pour chaque élu. Ils seront plus forts lors de l'arrivée du président de GPSEO, Philippe Tautou (LR), et du vice-président au développement économique, Pierre Bédier (LR).

En préambule au débat, Philippe Tautou invite les élus présents à « assortir notre vote favorable d'une réserve pour montrer qu'on prend bien la mesure des attentes des uns et des autres ». Et de justifier de cet avis favorable, la prise en compte par Calcia de l'incidence sur les nappes phréatiques : « L'entreprise Calcia, depuis maintenant plusieurs années, a travaillé sur ce sujet là particulièrement, ils ont apporté des modifications importantes sur leur projet. A travers les concertations, il y a eu à constater des améliorations. »

Mais très rapidement, au fur et à mesure que les prises de positions s'enchaînent, en parallèle de l'implantation ou non de la carrière, se dessinent également les visions, opposées, sur le devenir de la vallée de la Seine. « C'est un peu compliqué de s'exprimer sur cette délibération quand on n'est pas vraiment concerné [...]. Selon qu'on est éloigné ou proche, selon qu'on est orienté vers l'économie ou l'écologie, avance ainsi Denis Faist (UDI), adjoint andrésien et président du groupe Indépendant Seine Oise (Iso). Le développement durable, c'est les trois entités. »

Quelques minutes avant, Philippe Tautou a rappelé le contexte particulier de la vallée de Seine, et à plaidé pour l'extension de la cimenterie : « Les entreprises sur notre territoire, on a beaucoup de difficultés à [les] faire venir, que celles qui sont sur le territoire puissent se développer harmonieusement et conformément à la loi. »

Dernier à prendre la parole, Pierre Bédier tient d'abord à rap-

peeler le contexte historique de la vallée de Seine : « L'histoire récente, c'est cette fédération de maires qui ont demandé à l'Etat, et c'était une première en France, de réaliser sur le territoire de la vallée de Seine désindustrialisée et appauvrie une Opération d'intérêt national (OIN). Le fil conducteur de cette OIN était le développement économique. » Il questionne ainsi l'assemblée : « Quel est maintenant le contexte de notre développement économique ? »

« Beaucoup de difficultés à [les] faire venir »

La veille à Juziers, lors de la réunion publique, l'accent avait été mis sur l'emploi « de l'autre côté de la colline », dans les petites communes du Vexin. « Dans le dossier de l'enquête publique, pour l'emploi dans le Vexin, on parle d'une entreprise de travaux publics, et donc d'une cinquantaine d'emplois, mais pas de ceux de 173 PME qui sont sur le secteur », regrette une militante.

Elle poursuit, des filières créatrices d'emploi : « Les filières vertes, de recyclage proposent et se développent actuellement. [...] Dans le Vexin vous aurez des filières qui vont se développer, du loisir, du tourisme... On peut aussi imaginer des entreprises qui vont participer à la déconstruction automobile, à celle des bâtiments. »

Le député de la neuvième circonscription Bruno Millienne (Modem) avait montré son intérêt pour cette économie circulaire : « On a besoin d'entreprises de recyclage. Alors pourquoi pas proposer entre autres à cette cimenterie de se transformer en recyclage des déchets du bâtiment pour en faire du sable recyclé. »

Présente à cette réunion également, Sophie Primas (LR), sénatrice des Yvelines, y a émis une condition : « Si l'usine ferme, il faut que la reconversion se fasse tout de suite, pas dans 15 ans. » Elle a toutefois tenu à indiquer aux présents : « Je suis sensible à l'ensemble de vos arguments, j'y crois, j'adhère. » Elle avait poursuivi en mettant en avant les « enjeux financiers » qu'impliquaient de telles décisions : « La fermeture de la centrale EDF, c'est sept millions d'euros en moins. Il faut trouver une solution pour créer de l'activité. »

La fermeture de la cimenterie impliquerait ainsi pour la vallée de Seine de changer son fusil d'épaule en matière d'emplois et de développement économique. « Il nous restera l'économie résidentielle », assène Pierre Bédier. « Le commerce, un peu de tourisme



Le nombre de manifestants grossit rapidement jusqu'à approcher la centaine. Quatre tracteurs sont disposés à l'entrée principale, d'autres devant un parking dérobé.



Le nombre de manifestants grossit rapidement jusqu'à approcher la centaine. Quatre tracteurs sont disposés à l'entrée principale, d'autres devant un parking dérobé.

et la ressourcerie, cette économie circulaire qui a sa noblesse, qui certes n'est pas sans intérêt économique, mais ne correspondra pas à notre accroissement économique », détaille-t-il en promettant aux élus, en ce cas, la poursuite inexorable de l'augmentation du taux de chômage de la vallée de Seine

« Le ferment de l'activité économique française c'est surtout la PME-PMI, lui oppose Frédéric Spangenberg (DVG), conseiller du groupe Démocratie et solidarité, après le vote. La majorité de celles qui sont sur le territoire ont moins de 20 salariés. » Lui prône un développement économique différent, et précise sa pensée tournée vers l'écologie : « Peut-être qu'on pourrait faire un parc solaire à cet endroit là (l'ancienne centrale EDF, Ndlr). »

Mais pour Pierre Bédier comme pour le vice-président à l'environnement Eric Roulot (PCF), la question sociale reste inhérente à cette fermeture : « Nous allons avoir un accroissement de la résidentialisation et pas de l'activité économique, et donc un taux d'emploi qui va continuer à se dégrader comme il le fait depuis 30 ans », termine le premier de son argumentaire. « Quand on regarde les indices, le Mantois est le territoire le plus pauvre de la communauté urbaine, argumente le second. Il y a une nécessité de favoriser le développement industriel. »

Outre cette question de développement économique, c'est aussi la question de l'essence même de la communauté urbaine qui est posée : quelle est la définition de l'intérêt général, communautaire ? Là aussi, les divergences sont nombreuses. « Je vous ai entendu, Monsieur le président, vous nous avez dit que jamais la communauté urbaine n'irait contre les communes, commence le maire de Sailly Gérard Béguin, du groupe Agir pour GPSEO, et ce soir-là représentant de la commune de Brueil-en-Vexin dont l'élu était empêché. Si jamais l'assemblée donne un avis favorable, ce sera une

première qui pourra en engendrer d'autres. [...] La solidarité sera ébranlée. »

Une inquiétude à laquelle Philippe Tautou répond : « Ce n'est pas sous cette forme-là que je l'ai dit, car dans les 73 maires, un maire trouverait toujours moyen de ne pas être d'accord avec un projet. Trouver l'unanimité de 73 maires, ça voudrait dire qu'on plonge véritablement tout le monde dans le système de ne rien faire. »

Cette notion de solidarité intercommunale sera reprise par les différents élus demandant la parole. « Il me semble invraisemblable d'aller contre les maires opposés à ce projet », note Albert Bischerour, du groupe Démocratie et solidarité, tandis que Cyril Nauth (RN) évoque pour son groupe « une erreur impardonnable » en cas d'avis favorable. Pour Pierre Bédier, le questionnement est différent : « Est-ce que nous sommes une addition de communes ou est-ce que nous sommes autre chose ? Nous ne sommes pas un conseil communautaire si nous ne portons pas une ambition commune. »

« Besoin d'entreprises de recyclage »

Un vote à bulletins secrets sera demandé par Sophie Primas, au nom du groupe majoritaire Agir pour GPSEO. « J'ai entendu dans des réunions, dans des échanges, que des votes pourraient être faits sous pression », justifie-t-elle de cette décision. Une proposition qui fait réagir dans les rangs du public, mais qui sera adoptée. Cependant, quelques jours plus tard, Frédéric Spangenberg s'indignera sur Facebook d'un vote dont le secret n'a pas été initialement respecté : « Je suis gêné de vous dire que, incidemment, le vote à bulletin secret avait été loupé dans un 1^{er} temps, le vote ayant été réalisé sans le secret demandé. »

Après le vote, à l'extérieur de la salle des fêtes, on se montre un peu surpris, même si l'on s'y at-

tendait. « Beaucoup d'élus nous ont expliqué avoir changé d'avis depuis le début, grâce à nous », souligne Fabienne Lauret, militante de l'AVL3C. Des élus, à l'image de Cécile Dumoulin (LR), conseillère départementale du canton de Limay.

Cette dernière exprimait la veille les raisons de son revirement : « J'étais au départ pour les carrières [...] En 2010-2011, j'avais demandé une modélisation pour que les gens puissent se rendre compte de l'évolution du site, ce qu'on a vu en réunion ce n'était que des coupes. L'AVL3C a réussi à me convaincre que c'était un mauvais projet pour la santé, l'environnement, l'eau. »

Pour Djamel Nedjar (DVG), du groupe Démocratie et solidarité, le résultat est surtout « une question de générations ». Il poursuit, de la perception de ces élus favorables à l'économie circulaire. « Bien sûr qu'on est pour l'industrie et des emplois industriels peu qualifiés, mais à un moment, il faut aussi se soucier du cadre de vie. A quoi ça sert de pouvoir bosser si c'est pour crever à 60 ans sans droit à la retraite ? », interroge-t-il en assumant de pousser au bout le raisonnement des élus favorables à la carrière.

Désormais, qu'ils soient favorables ou non au projet, tous restent suspendus à la décision de l'État, seul décisionnaire. « Il est important de pouvoir envoyer des signes », rappelait quelques minutes avant le vote Michel Vialay (LR), ex-maire mantais et député de la huitième circonscription. L'avis défavorable entériné, certains élus sont plutôt pessimistes quant à leur possibilité de se faire entendre. « Stratégiquement, le oui

chargé d'exigences était plus pertinent, il y avait possibilité de faire bouger le projet, souligne Eric Roulot. Quand on arrive et qu'on est contre, on perd en crédibilité. »

Un premier signal semble déjà avoir été émis. Ce vendredi 28 septembre, le député Bruno Millienne annonçait sur son compte Twitter que la durée de l'enquête publique avait été prolongée d'une semaine, jusqu'au 26 octobre. « Les lignes bougent un petit peu, reconnaît celui qui ne se déclare ni confiant ni pessimiste. La commission d'enquête a entendu qu'il s'est passé quelque chose. »

Depuis 1994, les rumeurs d'extension de la carrière de Guitrancourt circulent. A cette époque, le Parc naturel régional du Vexin est créé autour de 94 communes yvelinoises et valdoisiennes pour préserver le territoire du futur parc. Mais jusqu'en 2015 et l'arrêt de projet d'arrêté général émis par la préfecture yvelinoise, rien n'avait vraiment été arrêté. Le projet a connu des modifications, la plus récente ayant été présentée en juillet 2016. Au lieu d'une piste à travers les bois, un projet de convoyeur souterrain est désormais entériné pour relier la carrière brueilloise à la cimenterie gargenvilloise.

Depuis vingt ans, la question de l'eau et de la pollution de l'air est centrale pour les opposants comme pour les partisans du projet. Le nouveau projet prévoit de s'arrêter à un mètre de la nappe phréatique alimentant la Montcient et les communes alentours. « Je relisais les délibérations du conseil municipal des années 1980 sur l'autorisation d'ouverture d'une carrière à Gargenville, expliquait

en début du conseil Jean Lemaire (UDI), favorable. On avait émis des craintes concernant la nappe phréatique, la flore, la faune, et aujourd'hui, on retrouve les mêmes thèmes. »

Concernant l'impact de l'exploitation cimentière, il relativise : « Sur Guitrancourt, la faune et la flore est quasi plus importante qu'avant l'exploitation où c'était à l'abandon et c'est ce qu'il se passera à Breuil. » Son homologue limayen Eric Roulot ajoutait, lors de son plaidoyer favorable devant le conseil : « En tant que vice-président à l'environnement, je voudrais dire qu'il y a eu beaucoup d'études de réalisées, que l'autorité environnementale a émis des observations, et notamment une réserve pour prendre des mesures pour protéger l'eau. Là, effectivement, je trouve que Calcia n'est pas clair. »

« Question de générations »

Les responsables de l'AVL3C comptent désormais sur leurs élus, maires, conseillers départementaux, sénateurs, dont tous ont salué le travail, pour porter leur voix aux ministères concernés, ceux de la transition énergétique et de l'industrie. « C'est un moment de passation, expliquait en préambule de la réunion juziéroise sa présidente. On se tourne vers les élus, on leur remet le dossier concernant la pollution de l'air, de l'eau, il faut clarifier la situation. » Embrayant sur ce discours, Michel Vialay, lui, appelait à une mobilisation sans précédent : « De grâce, dès demain, allez rendre vos observations, participez à l'enquête publique, cela ne prend que trois minutes. »



Pierre Bédier (LR) questionne ainsi l'assemblée : « Quel est maintenant le contexte de notre développement économique ? »

TRIEL-SUR-SEINE

Carrières : l'inquiétude s'intensifie autour des constructions en centre-ville

Entre effondrements, affaissements des sols et fissures des façades, les habitants de Triel-sur-Seine sont préoccupés. L'élaboration d'un nouveau permis de construire a réveillé leur colère.



Le propriétaire de la maison attenante au trou de la rue des Fontenelles doit financer la moitié des travaux, au devis fixé à 40 000 euros. « Je ne peux pas et je ne veux pas payer cette somme », proteste-t-il.

Les habitants du centre-ville de Triel-sur Seine sont mécontents, et ils le font savoir. Tout est parti d'un permis de construire apparu en août dernier sur le portail de l'ancienne maison de retraite les Tilleuls, rue Charles Dupuis. L'établissement désaffecté doit laisser la place à un nouveau programme immobilier : 80 logements dont 31 en logements spécifiques. Un projet de plus dans cette commune située au-dessus d'anciennes carrières, dont les affaissements et effondrements interpellent. Un projet de trop pour les Triellois.

Les membres de l'association Mieux vivre à Triel ont donc voulu le faire savoir. C'est par le biais du conseil municipal, qui se tenait le jeudi 20 septembre dernier, que Cédric Aoun, représentant de Mieux vivre à Triel, a fait part des inquiétudes des riverains. « Les travaux de démolition vont avoir lieu sur une zone de carrière, a expliqué celui qui vit à Triel depuis 40 ans. Le chantier va faire intervenir des machines qui ont des puissances de plusieurs kilojoules, ça va faire vibrer les galeries du quartier complet, et provoquer d'autres effondrements et des fissures sur nos habitations. »

Visiblement bien renseigné sur le sujet, Cédric Aoun avance que le Plan particulier de prévention des risques miniers (PPRM) est vieux de 20 ans, que certaines galeries du centre-ville y sont absentes et qu'il ne référence pas les récents fontis et affaissements sur les zones à risque. « Aujourd'hui, ce que nous voulons, c'est qu'un géoradar passe pour vérifier l'intégralité des rues et des sols de Triel, a-t-il demandé aux élus. On voudrait savoir si une étude d'impact est prévue au niveau du voisinage et si des prévisions particulières ont été faites. » Les habitations rencontreraient des problèmes d'ici deux à trois ans dans

de telles conditions, selon lui. La majorité municipale s'est alors défendue en indiquant que le permis de construire était conforme aux dernières règles du Plan local d'urbanisme (PLU), datant de 2013. « Toutes les consultations ont été faites auprès des services extérieurs, y compris l'inspection générale des carrières, qui a émis un avis favorable avec prescription, est-il répondu. Toutes les études de sol et de sous-sol ont été réalisées. » Avant le début des travaux, un référé préventif devrait être organisé, qui invitera les riverains à rencontrer un expert mandaté par le tribunal.

Un projet immobilier de trop pour les Triellois

Il leur a également été conseillé d'écrire une lettre au préfet. Chose que Cédric Aoun, au nom de son association, avait déjà fait au préalable. Il y demande l'intervention de la préfecture pour prendre les mesures nécessaires : « Nous vous demandons de suspendre les démolitions et constructions sur l'ensemble de la ville tant qu'un audit complet n'aura pas été effectué à l'aide d'un géoradar pour détecter les fontis, galeries, carrières. » Sollicitée par *La Gazette*, la préfecture n'a pu répondre dans les délais impartis à publication.

Ce que reprochent les habitants quant aux études de sol, c'est qu'elles n'aient été faites uniquement sur la parcelle du permis de construire, et non pas dans tout le quartier, dont les galeries sont reliées les unes aux autres. Aujourd'hui, la plupart d'entre elles s'effondrent, et inquiètent les propriétaires, rencontrés la semaine dernière par *La Gazette*. C'est notamment le cas dans les sous-sols de la boucherie des Saveurs d'autrefois, rue Paul Doumer.

Des effondrements qui engendrent des fissures sur la façade, mais également à l'intérieur de la boutique. Toujours rue Paul Doumer, une ancienne pizzeria, face à la sacristie de l'église Saint-Martin, tient debout grâce à des piliers de soutènement. Quant à la rue des Fontenelles, elle est intégralement fermée aux deux sens de circulation.

La raison ? Un trou est apparu sur la route et sous la terrasse de l'une des habitations. « Au début, c'était un trou de 50 cm sur 50 cm. Et petit à petit, avec les pluies (la rue est fortement pentue, Ndlr), le trou s'est agrandi, jusqu'à créer un effondrement comme on le voit ici, en décembre 2017 », raconte Frédéric Allouchery, propriétaire de la maison attenante au sinistre.

Il devra financer la moitié du prix des travaux avec la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), en charge de la voirie. « GPSEO a fait faire un devis qui a fixé le prix des travaux à 40 000 euros, je ne peux pas, et je ne veux pas payer cette somme », proteste-t-il. Il précise avoir obtenu, de son côté, un devis d'une entreprise établissant les réparations à environ 5 000 euros.

« Ce permis de construire à l'ancienne maison de retraite, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase », avance face à ces dommages Christophe Margat, Triellois depuis dix ans, et habitant du centre depuis deux ans. « Aujourd'hui, on a peur pour nos habitations, détaille-t-il de ses griefs. Il y a trop de travaux, les poids lourds continuent de passer dans le centre malgré l'interdiction, tout ça fragilise un peu plus les sous-sols, [...] les galeries s'effondrent et les maisons se fissurent. C'est normal que l'on s'inquiète. » La mairie devrait recevoir très prochainement ces habitants mécontents, mais préfère ne pas communiquer sur ce sujet pour le moment.



Les habitants n'ont pas apprécié l'arrivée du permis de construire. « C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase » selon Christophe Margot.

CHANTELOUP-LES-VIGNES Jardins familiaux : 30 lopins pour habitants sans jardin

Trentes jardins familiaux ont été ouverts aux habitants, samedi 29 septembre, dédiés à des Chantelouvais privés d'espaces verts.



« Une mesure destinée prioritairement aux gens modestes », précise la municipalité de ces surfaces cultivables de 50 à 150 m² pour des habitants ne disposant pas de jardin.

Samedi 29 septembre, 30 jardins familiaux, disposés sur cinq ha de terres aménagées, ont été inaugurés et présentés aux habitants. Ces lopins de terres cultivables, d'une surface de 50 à 150 m², louables à l'année, sont exclusivement réservés à ceux qui n'ont pas de jardin chez eux.

« 135 euros par an »

Ces jardins sont situés sur des parcelles municipales en bordure de la ville, avenue Charles de Gaulle. « Les jardins sont réservés à des personnes qui n'en bénéficient pas et prioritairement à des gens modestes, renseigne Yves Dubois, conseiller en charge du dévelop-

pement durable à la mairie. La location d'un jardin coûte 135 euros par an. Nous souhaitons, à travers cet espace, favoriser un lien communautaire, de partage et d'entraide. » Ils sont gérés par la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs (FNJFC).

« Ces jardins sont bien conçus » exprime une habitante venue découvrir le site, qui espère également que « cet espace permettra davantage de liens entre les gens. » Elle espère que la mairie puisse créer davantage de lopins par la suite : « Ça peut même permettre de lutter contre l'isolement et renforcer le partage entre des habitants qui ne se côtoient pas forcément d'ordinaire. »



OUVERTURE
DE VOTRE MAGASIN LIDL
BUCHELAY
Les Closeaux - 8 rue du Lot

Lundi - Samedi : 8h30 - 20h
Dimanche : 9h - 12h



En bref

ORGEVAL

Portes Ouvertes pour l'adoption au refuge de la SPA

Le refuge de la Société protectrice des animaux (SPA) d'Orgeval ouvrira ses portes au public les samedi 6 et dimanche 7 octobre prochains. Les bénévoles attendent beaucoup de cette opération alors que la structure a une nouvelle fois été saturée au cours de l'été. « *Balayons nos complexes, les animaux nous aimeront tels que nous sommes, avec nos qualités et nos défauts, nos réussites et nos défaites* », détaille le communiqué de l'association. Cette campagne vise à sensibiliser sur l'importance de l'engagement lorsque l'on accueille un animal. Plus de renseignements au 01 39 08 05 08.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

La ville recherche des souvenirs de 14-18

En vue d'une exposition sur la Grande guerre, pour célébrer le 11 novembre, la Ville recherche des objets d'époque, qui auraient appartenu à des poilus ou été laissés par des soldats américains hébergés à Conflans-Sainte-Honorine en 1918. Pour cela, la commune fait appel aux Conflanais afin qu'ils lui prêtent ces objets, le temps de l'exposition. Les propriétaires récupéreront leurs biens à la fin de l'événement. Les volontaires ont jusqu'au 31 octobre 2018 pour apporter leur contribution. Plus d'informations auprès du service culture au 01 34 90 39 32.

En Image

**HOUDAN Abattoir : un barbecue en réponse aux antispécistes**

Ils étaient quelques 600 agriculteurs et élus à se réunir tout au long de la soirée devant l'abattoir Guy Harang de Houdan, mercredi 26 septembre. Venant initialement pour faire face à une manifestation antispéciste prévue à l'appel de l'association 269 libération animale, finalement interdite par la préfecture, ils ont maintenu leur rassemblement. « *Ils veulent mettre en place une révolution mais comme toute révolution, ce n'est pas réfléchi, c'est précipité, et les méthodes ne sont pas adaptées* », considère Jean-Marie Tétart (LR), le maire de Houdan, présent aux côtés des exploitants.

En bref

ILE-DE-FRANCE

La gare de Saint-Lazare s'équipe de portails de validation

L'objectif de ces portails est de faciliter les flux de voyageurs tout en réduisant considérablement les fraudes.

La gare de Saint-Lazare est la dernière grande gare parisienne totalement ouverte. Désormais, elle sera la première à être équipée des portes de validation mass transit, spécialement conçues pour les zones qui voient passer des centaines de milliers de passagers par jour.

Cent quarante portes de validation seront installées dans la gare d'ici mi-2019, pour un coût de 14 millions d'euros financé à 100 % par Île-de-France mobilités. À travers ces « *tourniquets* », Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France et d'Île-de-France mobilités, entend lutter plus efficacement contre la fraude, estimée à 63 millions d'euros par an dans la région.

« *Si aujourd'hui 80% des clients Transilien passent par un équipement de contrôle et de validation, ce programme permet de faire évoluer ce chiffre à 90 %* », annonce le communiqué de presse. De 21 passages par minute avec les anciens équipements positionnés en 2017 à l'entrée des quais, celui-ci permet un flux de 35 personnes par minute.

L'eau

en toute confiance

SEFO
Groupe SPI environnement

28, quai de l'Oise - BP 6 - 78570 ANDRESY
Tél. : 01 39 70 20 00
 Fax : 01 39 75 15 31 - E-mail : sefo@spie-sefo.fr
www.sefo-eau.com
 Horaires d'ouverture 8 h - 12 h | 13 h 30 - 16 h

- Production et Distribution d'Eau Potable
- Travaux d'Adduction en Eau Potable
- Branchement Eau et Assainissement
- Affermage de Réseau d'Assainissement
- Prestations de Service, Contrôles de Conformité
- Électricité Industrielle, Automatismes et Télégestion

• INTERVENTION 24/24H
pour fuite sur réseau | **30 agents à votre service**

MANTES-LA-JOLIE Logement social : à la Croix ferrée, les locataires s'opposent

Le quartier est visé par une réhabilitation lourde, impliquant le départ des locataires. L'amicale existante est remise en cause par un comité de défense. Chacun accuse l'autre d'être politisé.



« Nous demandons à ce que la charte soit revue et annulée, explique Nohra Drif, porte-parole du nouveau comité de défense au micro. Nos droits sont bafoués. »

Si la situation peut se produire, elle demeure peu courante. Dans le quartier de la Croix ferrée, les locataires se déchirent autour d'une importante réhabilitation de 276 logements, menée par le bailleur social des Résidences Yvelines-Essonne, qui devrait démarrer à partir du second semestre 2019, pour une durée de sept ans. Ce chantier implique le départ actuel des quelques 800 locataires de ces immeubles.

Un comité de défense des locataires, affilié à l'association Consommation logement, cadre de vie (CLCV), s'est créé le 19 septembre dernier, dans le but de faire réviser la charte de re-

logement signée récemment par la mairie, le bailleur social... et l'amicale de locataires déjà existante. Si les deux groupes de locataires s'entendent sur la nécessité des réhabilitations, chacun accuse l'autre d'être politisé, l'un par la mairie, l'autre par le conseiller municipal d'opposition mantais Marc Jammet (PCF).

Les désaccords entre ces deux groupes de locataires avaient déjà éclaté lors d'une réunion organisée le 5 septembre dernier (voir notre édition du 12 septembre). Si mairie et bailleur semblent disposés à entendre ce nouveau comité, le maire mantais Raphaël Cognet (LR), pointe un « réveil

tardif » de la part de ses membres. Les tensions semblent encore bien présentes, ce mercredi 26 septembre au pied du 7 rue des Carrières, bâtiment concerné par la réhabilitation.

Plus d'une soixantaine de locataires, mais aussi de Mantais résidant en centre-ville, écoutent Nohra Drif, porte-parole du comité de défense des locataires. « Nous demandons à ce que la charte soit revue et annulée, explique-t-elle au micro. Nos droits sont bafoués. » Elle pointe également un manque d'égards et d'informations à propos de cette charte « menée sans concertation » et distribuée dans les boîtes aux lettres « comme un vulgaire prospectus » après sa signature le 14 septembre dernier.

Hauts-parleurs oblige, difficile également de ne pas entendre les reproches faits à l'actuelle Amicale des locataires de la Croix ferrée (ALCF). « Est-ce que vous acceptez que l'on signe des choses à votre place ? », questionne Nohra Drif à la foule. Dans l'assemblée, Khalid Bouaalal, secrétaire de l'ALCF, écoute, tête baissée. « Notre but n'était pas d'incriminer l'amicale, tempère Mhijiba, autre porte-parole. Mais après le tract distribué hier (le 25 septembre, Ndlr)... on nous accuse d'être politisés. »

Dans ce tract au nom de l'ALCF, il est possible de lire : « L'ALCF n'est pas un parti politique [...] Le comité des locataires combat au détriment de qui et de quoi ? » Contactée pour évoquer l'avenir de l'Amicale, Sandra Da Costa, sa présidente, l'affirme : « Il y a deux combats différents. Le nôtre, c'est que l'opération se passe pour le mieux pour les locataires. L'Amicale est toujours existante et continue son travail. » Des tensions, elle poursuit : « Nous n'avons pas été conviés à leur réunion du 19 septembre (réunion de création du comité, Ndlr). Nous avons été calomniés, insultés. » De son côté, le comité de défense accuse l'Amicale de ne pas avoir informé les locataires de la rue des Carrières de la réunion du 5 septembre dernier.

Lors de cette réunion, l'ALCF avait reproché à Marc Jammet (PCF), conseiller municipal d'opposition, d'avoir lui-même distribué des tracts appelant à la révolte, et avait mis en garde les locataires contre « des manœuvres politiques ». Nohra et Mhijiba demandant des précisions sur l'opération, tract de l'opposant en main, avant de partir. Le conseiller communiste réfute : « Je suis au conseil municipal, politisé, et je ne m'en suis jamais caché. A un moment donné, il faut dire les choses comme elles sont. »

Lui est radicalement opposé aux relogements sans assurance de retour : « Quand les habitants ne nous plaisent pas, on ne les change pas, on les écoute. » Si le comité est

soupçonné d'être piloté par Marc Jammet, les mêmes interrogations pèsent sur l'Amicale et ses liens avec la municipalité mantaise. Des soupçons que dément fermement un Raphaël Cognet quelque peu irrité : « Sandra Da Costa, je ne la connais pas personnellement. La mairie n'a aucun lien avec l'ALCF. [...] On ne va pas livrer l'Amicale à la vindicte. »

« L'Amicale continue son travail »

Il poursuit, de la création de ce comité : « C'est un réveil un peu tardif. On cherchait une amicale, on n'en trouvait pas. Nous avons négocié avec les gens en place. Bien sûr que les Résidences vont discuter avec eux. » Cependant « s'engager à tous les reloger, c'est impossible », tranche-t-il. Il évoque des études au « cas par cas », si, à l'issue de la réhabilitation, certains souhaitent retourner chez eux. « Est-ce qu'on a déjà expulsé des gens ? » conclut-il des précédentes opérations.

Aux Résidences, le président du directoire Arnaud Legros se dit ouvert au dialogue, mais insiste sur la nécessité pour les deux collectifs de travailler ensemble : « Le mieux est d'avoir une position unique, je ne peux pas signer deux chartes. Nous sommes tous d'accord pour dire que la réhabilitation est nécessaire. J'incite les deux à se coordonner, j'ai besoin de savoir sur quels points le comité de défense n'est pas d'accord. S'ils font des suggestions, cela se regardera. »

Indiscrets

Ils devaient tester une application mobile destinée à faciliter la vie des habitants sourds et malentendants du Houdanais, mais ont dû remettre l'essai à plus tard faute d'internet. Selon le compte-rendu du 28 juin du conseil de la Communauté de communes du pays Houdanais (CCPH), les élus étaient censés découvrir, en préambule de la séance, une application mobile à laquelle l'intercommunalité a adhéré afin « de rendre accessible aux malentendants tous les équipements publics communautaires et communaux ».

Alors qu'ils allaient procéder à la démonstration de cette application de traduction en langue des signes et de transcription instantanée, « l'impossibilité de se connecter au réseau Wifi de la salle des fêtes » a gâché le test technique. Comme un avant-goût de ce que certains utilisateurs découvriront avec déception le moment venu de s'en servir dans une des communes de la fort rurale CCPH ?

Il a envoyé un communiqué de presse dès jeudi pour protester, mais n'avait toujours pas décoléré lundi matin. Mercredi dernier, le *Canard Enchaîné* dévoile que « le parquet de Versailles a récemment ouvert une enquête préliminaire sur la gestion de la mairie de Mantes et sur des soupçons d'emplois fictifs ». Pour celui qui est maire de Mantes-la-Jolie depuis bientôt un an, l'information de l'hebdomadaire satirique « est fausse ».

Raphaël Cognet (LR) assure avoir « appelé les services du procureur » qui lui auraient indiqué n'avoir « aucune information là-dessus ». Il tient à rappeler qu'il y avait eu « des rumeurs il y a trois ans autour du marché du Val fourré », et qu'alors, « la Cour des comptes avait contrôlé et n'avait rien trouvé ». Dans le communiqué envoyé quelques jours avant, la majorité indiquait : « La Ville regrette ces fausses accusations qui nuisent à son image et au travail des fonctionnaires qui servent les habitants avec dévouement. »

La campagne pour l'élection interne de la fédération LR des Yvelines choisissant un nouveau président tourne aigre entre Pierre Bédier et Alexandra Dublanche. Le premier, en début de semaine, pouvait se féliciter de ses 534 parrainages, contre 367 à la seconde. C'était sans compter sur deux articles repris par une partie de la presse nationale. « Le nombre d'adhésions a bizarrement explosé ces derniers mois dans la 8e circonscription des Yvelines », s'étonne Marianne des 609 inscriptions que compte le parti, contre 168 fin 2017.

« Il ne s'agit pas de clientélisme, répond le principal intéressé à l'hebdomadaire satirique. Ils ont tous payé leurs cotisations par un chèque personnel ou par carte bancaire, leur inscription est donc irréprochable. » Dans un courriel aux 4 600 adhérents, que s'est procuré l'AFP, il évoque de « médiocres accusations relevant d'une volonté délibérée de nuire ». L'ambiance de la fin de campagne s'annonce cordiale.

DU 26 SEPTEMBRE AU 25 NOVEMBRE*

COLLECTIONNE TES 8 PELUCHES !**

Ton collecteur de vignettes t'attend en caisse !***

18 vignettes + 0,99€ = 1 peluche

15€ d'achat = 1 vignette

LE CLUB DES FRAIS

PULPA LA TOMATE

JAVOTTE LA CAROTTE

GUACAMO L'AVOCAT

SPLIT LA BANANE

TROGNON LA POMME

FRIPUILLE LA CITROUILLE

ROKI LE BROCOLI

BOOMERANG LA MANGUE

LIDL

*Informations et horaires des supermarchés ouverts le dimanche 25 novembre sur lidl.fr. **Modèle selon disponibilité en supermarché. ***Modèles complètes dans le collecteur disponible en caisse.

ACHERES

Le magasin Leclerc veut toujours étendre sa micro-ferme hydroponique

Depuis un an et demi, le supermarché achérois propose gratuitement des herbes aromatiques issues d'une culture faite sur place, et hors-sol pour ne prendre aucun risque sanitaire.



D'une surface totale de 120 m², cet abri a nécessité 15 000 euros d'investissement, et devrait permettre cette année de récolter 1,5 tonne de menthe, de sauge et autres herbes.

Postés l'un sur l'autre entre l'entrée et le parking du Leclerc d'Achères, deux conteneurs, entièrement recouverts de graffitis, abritent des cultures hydroponiques. Le propriétaire du Leclerc d'Achères a lancé cette micro-ferme hors-sol de plantes et herbes aromatiques il y a un an et demi. Il voulait, grâce à cette installation issue d'un projet initialement plus vaste de culture et de vente en circuit court, « sensibiliser ses clients sur la préservation des sols cultivables et le bien manger. »

D'une surface totale de 120 m², cet abri a nécessité 15 000 euros d'investissement, et devrait permettre cette année de récolter 1,5

tonne de menthe, de sauge et autres herbes. Financée par le propriétaire des lieux, la ferme permettra de « récolter plusieurs produits et fournira cette année 140 plans d'herbes aromatiques » précise Olivier Briau, président de l'association Odyssée pour la Terre, en charge de l'entretien et de l'exploitation du site.

L'hydroponie est un système de culture reproduisant toutes les conditions météorologiques extérieures. Pour ce faire, un système de récupération d'eau de pluie, mélangé à du compost naturel permet la culture des 200 pots actuellement présents. « Le hors-sol a cet avantage de préserver les sols cultivables,

explique Vincent Hurtre, le propriétaire du supermarché. Ceci est nécessaire à Achères, qui est une ville où beaucoup de terres sont polluées du fait, notamment de la présence d'une station d'épandage à l'entrée de la ville ! »

Au départ, le propriétaire du Leclerc souhaitait faire construire une ferme plus importante à l'arrière de son magasin. « Je voulais créer un circuit court entre production et consommation, avec une installation qui aurait fourni essentiellement des légumes, directement vendus au magasin par la suite, poursuit Vincent Hurtre. Cependant les coûts, de 200 000 à 400 000 euros, étaient bien trop élevés. » Mais il ne désespère pas de concrétiser un jour ce projet plus ambitieux, « toujours dans les cartons » selon lui.

« Ce n'est ni une opération de com', ni de pub » insiste le propriétaire du magasin. Vincent Hurtre assure vouloir, via cette mini-installation agricole, renseigner les clients du magasin sur le bien manger, l'environnement et la préservation des sols. « Pour ce faire, nous faisons de la pédagogie, détaille-t-il. Nous distribuons nos récoltes aux clients du magasin gratuitement, nous leur expliquons notre démarche, et le pourquoi de notre action. »

MANTES-LA-JOLIE Ecole :
l'extension prépare l'avenir

Samedi 29 septembre, les cinq nouvelles classes de l'école des bords de Seine ont été inaugurées. Elle peut accueillir 500 élèves, provenant pour l'instant du centre-ville et de Gassicourt.

Samedi 29 septembre, les élus mantais ont inauguré l'extension du groupe scolaire des bords de Seine, Albert Uderzo. Un projet d'agrandissement prévu dès son ouverture en 2006, qui a coûté 3,3 millions d'euros au total. Trois classes d'élémentaire et deux classes de maternelle ont été construites en plus des 15 classes actuellement présentes, portant sa capacité à 500 élèves.

Une extension en prévision de l'arrivée, en 2019, de nouveaux habitants dans le quartier des bords de Seine. « Aucune modification de la carte scolaire n'a été engagée pour cette extension,

précise Sidi El Haimer, 1^{er} adjoint en charge de la vie scolaire. L'agrandissement a été fait pour accueillir les futurs écoliers des quartiers en construction qui sont attendus à l'école. »

Des élèves provenant pour l'essentiel des quartiers du centre-ville et de Gassicourt. Nouveauté également, Myriam Ikem devient la nouvelle directrice de l'école maternelle, avec François Andréolety, ancien directeur pour l'ensemble de l'école et actuel directeur de l'école primaire. Une co-direction pour 139 élèves au total dans l'école maternelle, et 204 élèves dans l'école primaire.



Les futurs élèves proviendront pour l'essentiel des nouveaux logements du quartier des bords de Seine, prévus pour 2019.

TRIEL-SUR-SEINE

Parc municipal : le dossier « repart à zéro »

La fragilité du sous-sol triellois a modifié les données financières du projet initial. La municipalité a activé sa clause d'annulation de vente, une nouvelle consultation est prévue l'an prochain.

Revirement de situation dans le projet immobilier du parc municipal triellois. Alors qu'un accord avait été trouvé avec un promoteur immobilier pour un prix proche de

quatre millions d'euros, le maire Joël Mancel (DVD) a annoncé avoir annulé cette vente, lors du conseil municipal du 20 septembre dernier. Pour rappel, 168 logements, dont

48 logements sociaux, devaient voir le jour à l'issue des travaux, qui n'auront donc jamais lieu.

« Je ne veux pas brader le parc »

« Le promoteur, avec lequel nous avons un accord, a fait une étude du sol, qui a constaté qu'il fallait renforcer les pieux, au-delà de ce qui était prévu (21 mètres de profondeur au lieu des 11 mètres initiaux, Ndlr), a indiqué l'édile. Tout cela constitue des coûts qui doivent être déchargés du prix de vente. » Après avoir effectué les calculs, le prix de vente s'est réduit comme peau de chagrin, jusqu'à atteindre la somme d'un million d'euros.

« Nous avons intégré une clause d'annulation de la vente, que j'ai donc appliqué, continue-t-il. Parce que je ne veux pas brader le parc municipal, on peut dire qu'on repart à zéro. » Une nouvelle consultation devrait se dérouler pour reprendre le dossier à la base, mais pas avant l'année prochaine.



« Le promoteur, avec lequel nous avons un accord, a fait une étude du sol, qui a constaté qu'il fallait renforcer les pieux, au-delà de ce qui était prévu », a indiqué le maire Joël Mancel (DVD) en conseil municipal.

lagazette-yvelines.fr



Forte de ses 68 années d'expériences l'entreprise TAQUET implantée au coeur des Yvelines, est votre partenaire pour
La maintenance, la Conception, la Réalisation et la Modernisation de vos réseaux et installations électriques.

Nos spécialités :

- Éclairage public, signalisation lumineuse tricolore et illuminations festives
- Basse & moyenne tension
- Détection, diagnostic & géoréférencement des réseaux secs
- Courant faible & courant fort
- Domotique TEBIS, contrôle d'accès
- Réseaux informatiques, vidéo protection
- Détection incendie & intrusion...

La reconnaissance officielle de notre savoir-faire

QUALIFICATION ME4 TN4

(maintenance et travaux neufs en éclairage public)

50, rue de Sablonville - 78510 Triel-sur-Seine
www.taquet.fr - tél. : 01 39 74 01 90 - fax. : 01 39 70 65 23

ECQUEVILLY Ecoquartier : une conception qui veut changer des pavillons

Un écoquartier de 218 logements, construit sur une parcelle de six ha, est censé émerger en 2021. Maire, aménageur comme promoteur espèrent créer une alternative aux quartiers pavillonnaires.

La maire de la petite ville de 4 000 habitants souhaite créer « une extension d'Ecquevilly, proposant une ambiance « village » voulant rompre avec la logique pavillonnaire existante ». Construit à l'entrée de la ville, en venant des Mureaux, entre la D43 et la rue Saint-Antoine, ce futur écoquartier (voir encadré) proposera 78 parcelles à construire et accueillera 218 logements, accessibles en location ou à la propriété. Le promoteur de ce projet, voulu comme contre-exemple des quartiers pavillonnaires, vient d'en lancer la commercialisation. Il l'annonce comme terminé d'ici 2021.

« Ce futur aménagement devra être ouvert ! Il a été pensé comme un lieu favorisant les liens communautaires entre résidents, met en avant Anke Fernandes (SE), l'édile ecquevilloise. J'aimerais que les gens soient dehors et

de construction de maisons individuelles qui érigeront les logements des futurs acquéreurs, dont une société d'Ecquevilly, Yvelines tradition.

« Les banlieues pavillonnaires sont très consommatrices d'espace et peuvent parfois fonctionner en quartier fermé en favorisant le repli sur soi », remarque du passé comme du présent de bien des lotissements Denis Courtot, directeur de l'aménagement et du développement à l'Epamsa. « La banlieue pavillonnaire s'organise autour d'un centre-bourg où des « pétales », les quartiers pavillonnaires se ramifient, telle une marguerite », continue-t-il en filant la métaphore.

« Ces quartiers fonctionnent indépendamment et sont propices à nuire à la communication entre voisins, analyse-

Un neuvième des maisons construites en bois

Afin de pouvoir prétendre au label d'écoquartier, le projet répondra à des normes écologiques « obligatoires et en lien avec le territoire » précise son architecte, Boris Bouchet. Les maisons individuelles et petits immeubles n'excéderont pas trois étages. L'écoquartier sera doté d'un système de récupération d'eau de pluie, couplé à deux bassins, « pour prévenir des inondations ». Les eaux transiteront via des noues et aucune habitation ne sera exposée au nord.

Le cahier des charges du futur écoquartier prévoit également qu'un neuvième des habitations seront entièrement construites en bois. « Le bois est un matériau écologique, très isolant, apprécié par les gens et qui dispose d'une filière [de distribution] très bien organisée en France », renseigne Boris Bouchet. Les maisons en bois, encore rares en Île-de-France, ne seraient pas non plus si fréquentes au sein des écoquartiers.

« Cela ne se retrouve pas souvent, l'idée provient d'un mixte entre la volonté des partenaires du projet et une demande croissante des particuliers pour ce type de construction », précise Isaïe Oiknine, directeur commercial chez Loticis, le promoteur et lotisseur de ce nouveau quartier. Des maisons en bois cependant plus chères qu'une maison traditionnelle. « Elles sont, à surface égale, 15 à 20 % plus chères à la vente qu'une maison classique », précise-t-il de l'impact financier.

montre plus nuancée. « On ne décrète pas le lien social », estime ainsi Isaïe Oiknine, son directeur commercial. « Certes, cet écoquartier est étudié pour favoriser davantage de liens entre les résidents, reconnaît-il. Cependant, l'urbanisme ne fait pas tout. »

Depuis plus de 30 ans, l'entreprise qui l'emploie construit en effet des maisons individuelles dans toute l'Île-de-France. « La banlieue pavillonnaire a, en son temps, permis du lien social et de la collaboration entre voisins », rappelle-t-il. « Le pavillon a favorisé cette accession à la propriété individuelle », complète d'ailleurs de ce mode de vie et de construction le directeur de l'aménagement de l'Epamsa.

L'écoquartier d'Ecquevilly conservera, par ailleurs, quelques traces du schéma urbanistique pavillonnaire. Des jardins privatifs agrémente-ront toutes les maisons en vente ou en location, aucun commerce n'y sera présent, et « deux à trois parkings sont prévus pour chaque maison individuelle », note Anke Fernandes. « Ce ne sera pas un quartier dortoir et je voudrais que l'ensemble des Ecquevillois se l'approprient », espère donc l'édile.

YVELINES L'ONF renonce à ramasser les dépôts sauvages

Cette décision s'applique aux forêts de Saint-Germain-en-Laye et Marly-le-Roi. L'organisme regrette « une absence d'aides extérieures ».



« La situation dans ces deux forêts est alarmante, elles deviennent des décharges à ciel ouvert », poursuit l'ONF.

Elle se sent bien seule l'agence Île-de-France Ouest de l'Office national des forêts dans sa lutte contre les dépôts sauvages. A tel point que ce mercredi 26 septembre, l'organisme a annoncé arrêter de ramasser ces derniers dans les forêts de Saint-Germain-en-Laye et Marly-le-Roi « en l'absence d'aides extérieures, et après avoir alerté ses partenaires », détaille-t-il.

« La situation dans ces deux forêts est alarmante, elles deviennent des décharges à ciel ouvert. Gravats, pneus, amiante, déchets verts... sont

déversés quotidiennement en forêt », poursuit l'ONF. L'organisme précise également ramasser « 1 500 tonnes de déchets » dans les forêts franciliennes pour un coût de « 900 000 euros ».

La décision surprend et étonne Marc Honoré, maire DVD d'Achères. « On avait une réunion la semaine dernière, ils ne nous avaient pas annoncé ça, regrette-t-il. Même si ça coûte cher, qui va le faire ? Je sais bien qu'il ne sont pas aidés par les collectivités mais on travaille un peu dessus quand même. »

VALLEE DE SEINE

Assos de village : les bénévoles manquent à l'appel

Des associations de Guerville, Osmoy et Chapet peinent à recruter des bénévoles, et ont également du mal à renouveler leurs instances dirigeantes. Celle de Guerville a mis la clé sous la porte.

Trois associations d'animation de la vie locale, dans les villes de Guerville, Osmoy et Chapet, ont récemment manifesté leurs difficultés à recruter et à conserver des bénévoles. Le comité des fêtes de Chapet menace, via un récent tract diffusé sur Facebook, de sa disparition si aucun bénévole ne se présentait. A Osmoy, l'Also n'a toujours pas trouvé de nouveau dirigeant, suite au récent décès de son président.

La Maison pour tous de Guerville (MPTG78) avait fermé ses portes au mois de mars 2018. Le dernier président de la MPTG78 pointe pour raison de cette fin d'activité

le manque de bénévoles, mais aussi et surtout le fait que les bénévoles rechigneraient de plus en plus à s'investir dans la vie dirigeante de l'association.

« Les bénévoles ont moins de temps disponible, ils s'engagent de manière ponctuelle, pas pour du long terme, analyse Ludovic Deschamps président durant 20 ans de l'association guervilleoise. Après de mûres réflexions, j'ai décidé d'arrêter. » Un choix motivé par la baisse régulière du nombre des bénévoles, « constante depuis plusieurs années, avec surtout, un manque de renouvellement des cadres dirigeants de l'association ».



Le futur quartier proposera 78 parcelles à bâtir. Ses promoteurs veulent recréer une ambiance « village » favorisant, d'après eux, le lien social.

se disent bonjour, qu'ils ne soient pas repliés sur eux-mêmes. » Boris Bouchet, architecte du projet, confirme le souhait de construire différemment du passé : « Nous souhaitons favoriser l'aspect « village » en recréant un centre-bourg qui sort de la logique de la maison individuelle pavillonnaire. »

Ce nouveau quartier proposera 218 logements intermédiaires, dont les loyers se situent entre le marché locatif social et le marché libre, soit en location, soit en accession à la propriété. Il proposera des maisons individuelles et de petits immeubles collectifs, pour des logements allant du T1 au T5 de 80 à 200 m² selon l'architecte. « Les maisons seront proposées pour 290 000 euros en moyenne », poursuit Boris Bouchet.

En 2015, la société Loticis, promoteur du projet, lotisseur spécialiste de la vente de terrains à bâtir, a racheté la parcelle de six hectares à un propriétaire ecquevillois. Il a ensuite contacté la municipalité, l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (Epamsa) et l'architecte Boris Bouchet. Loticis s'est ensuite rapprochée d'entreprises

t-il du défaut de ces lotissements. Ce modèle n'apparaît plus adapté et, à ce titre, on pourrait parler d'un échec du modèle pavillonnaire. » Alors, à Ecquevilly, « l'aménagement de l'écoquartier a été pensé comme un espace ouvert, complètement ancré dans la ville. »

Plusieurs aménagements voulus sont censés le permettre, à l'instar des trois accès différents d'un quartier sillonné par cinq rues où les voitures pourront circuler. « Ce ne sera pas un quartier de plus dans la ville, chacun pourra y entrer, il ne s'agit pas d'opérer une ségrégation spatiale entre les habitants », avance donc la maire.

« Il y aura beaucoup d'espaces verts ainsi que deux vergers communs à tous les résidents de l'écoquartier et d'Ecquevilly, détaille aussi le directeur de l'aménagement de l'Epamsa. Les lotissements sont agencés linéairement, pas en raquette comme dans le cas d'un quartier pavillonnaire, l'écoquartier ne doit pas être une zone enclavée, ni un micro-quartier introverti. »

Chez Loticis, spécialiste du lotissement, forcément, la vision se

Dans son édition du 19 septembre, *La Gazette* relatait la réunion publique s'étant tenue à Poissy autour du Campus PSG. Une question avait été posée dans le public concernant un éventuel changement de nom du club. Le directeur immobilier du PS, Jamal Riffi, lui faisait la réponse suivante : « Nous travaillons dessus, je ne peux pas vous répondre [...] Nous restons présents sur Paris, nous restons présents sur Saint-Germain », on vient de s'implanter à Poissy, on travaille sur le sujet... » Le club a tenu à préciser cette réponse en indiquant que le changement de nom ne concernait que le centre d'entraînement et non le PSG lui-même. Le centre d'entraînement pourrait par ailleurs intégrer le nom d'un sponsor dans le cadre d'un éventuel contrat de naming. *La Gazette* présente ses excuses à ses lecteurs pour cette bien malheureuse et involontaire imprécision.



DESTOCKAGE PRODUITS ALIMENTAIRES



ARRIVAGES JOURNALIERS

LES HALLES de LIMAY



Fruits...légumes...produits frais...surgelés...

Acceptation des tickets restaurants

LIMAY. ZAC DES HAUTS REPOSOIRS. TÉL. 01 30 33 31 10

CONFLANS-SAINTE-HONORINE Le nid de frelons tombe dans la cour, 13 enfants piqués

Les jeunes victimes de l'école maternelle du Confluent « se portent bien ». Un dispositif de prise en charge a été instauré au sein de l'école ce lundi 24 septembre.



ILLUSTRATION LA GAZETTE ENVELINES

Les sapeurs-pompiers, Samu et apiculteurs sont intervenus rapidement. Elle poursuit, de l'intervention des sapeurs-pompiers : « Ils ont gazé les arbres alentours. »

Vendredi 21 septembre, à l'école maternelle du Confluent, dans le quartier Fin d'Oise, c'est l'heure de la récréation. Mais ce temps de pause sera un peu plus animé que d'habitude, un coup de vent faisant tomber un nid de frelons dans la cour.

Les sapeurs-pompiers ainsi que le Samu sont intervenus rapidement. Treize enfants ont été piqués, « mais se portent bien », rassure Cécile Ribet-Retel, vice-présidente de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) conflanaise. Elle poursuit, de l'intervention des sapeurs-pompiers : « Ils ont gazé les arbres alentours. Mais ce mardi [25 septembre] on nous a à nouveau signalé la présence des frelons. »

L'événement a largement été relayé sur les réseaux sociaux et au sein de l'école, une prise en charge spécifique a été organisée. « Mon fils appréhendait le retour à l'école », témoigne une mère de famille dans un groupe Facebook dédié à la ville. D'autres parents ont tenu à souligner la « réactivité » des équipes enseignantes. « Ce lundi matin, une psychologue scolaire est passée dans les classes, détaille Cécile Ribet-Retel du dispositif mis en place. C'est un peu traumatisant pour les élèves. »

« Mon fils appréhendait le retour à l'école »

Elle rappelle également qu'un signalement avait été effectué

auprès de la municipalité « depuis la rentrée » concernant ce groupe scolaire. Et regrette « qu'il n'y ait pas eu d'appel à la vigilance sur la commune », afin d'inciter les particuliers à inspecter les jardins. « C'est une zone pavillonnaire, avec beaucoup de grands jardins, effectivement, c'est un environnement plus favorable », reconnaît le maire DVD de Conflans-Sainte-Honorine.

A propos de l'action de la municipalité, l'édile assure « faire le maximum ». Il poursuit : « On est passé avant, après, tout ce qui est espace public est vérifié. Mais si le nid est ailleurs, on ne peut rien faire. » Adjoint à l'environnement conflanaise Charles Prélot renchérit : « Cela peut être compliqué à détecter, au départ les nids ne font que quelques centimètres, puis grossissent. Il est difficile de prévoir où ils vont s'installer. »

Des difficultés qui ne sont pas niées par la vice-présidente de la Peep : « J'ai conscience que c'est difficile de prévoir l'installation et qu'en plus nous sommes dans une période compliquée au niveau insectes. La semaine dernière, on avait déjà repéré un nid de guêpes. » La fédération conflanaise a écrit une lettre au premier magistrat et l'adjointe en charge de la vie scolaire, sans réponse. « On aimerait connaître la méthodologie, quelles sont les précautions à prendre », insiste Cécile Ribet-Retel.

VERNOUILLET L'adjoint à l'urbanisme visé par un cocktail Molotov

Les faits se sont produits dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 septembre. Les motivations sont encore inconnues.

Les motivations sont encore floues, mais les faits sont là. Dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 septembre, aux alentours de 1 h 30, l'adjoint en charge de l'urbanisme Julien Grimler est réveillé par une explosion. Un cocktail Molotov vient d'être lancé dans sa propriété, incendiant l'une de ses voitures.

Mobilisés, les sapeurs-pompiers parviennent à circonscrire l'incendie et éviter la propagation des flammes. « Un voisin indique qu'après avoir entendu une déflagration et vu les flammes alors qu'il

rentrait d'une soirée, il a entendu puis vu deux voitures partir à vive allure », détaille Henriette Larribau-Gaufres, adjointe en charge de la communication.

De son côté, l'édile vernolite Pascal Collado (DVD) « déplore et condamne » cet acte. Il poursuit : « On ne cédera jamais à quelque intimidation que ce soit. Par contre, j'émets des réserves quant aux interprétations qui sont avancées. » Julien Grimler, qui n'a pas souhaité s'exprimer, a porté plainte au commissariat de Vernouillet.

VAUX-SUR-SEINE Deux blessés dans un accident de quad

Le pilote, originaire de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), a été transporté à l'hôpital Beaujon sous assistance médicale.

Dimanche dernier, aux environs de 14 h 40, deux hommes, âgés de 23 et 30 ans, originaires de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) ont été victimes d'un accident de quad dans le massif forestier de l'Hautil. Selon les premiers éléments, l'engin aurait percuté un obstacle et se serait retourné sur ses occupants.

Le Fontenaisien le plus jeune, pilote du quad présente une perforation du poumon ainsi que des blessures aux bras, épaules

et mains. Il a été évacué, sous assistance médicale, vers l'hôpital Beaujon de Clichy (Hauts-de-Seine). Le second, blessé plus légèrement, a été transporté à l'hôpital de Poissy.

« L'accès à l'accident a été assez difficile, commente le Centre d'opérations départemental d'incendie et de secours yvelinois. Nous avons engagé un véhicule route et un Mule (véhicule ressemblant à un quad permettant de brancarder en milieu difficile, Ndlr)

VALLEE DE SEINE Panne générale chez Free et Bouygues telecom

L'incident a débuté aux environs de 17 h 45 ce mercredi 26 septembre. Il s'est terminé à 2 h du matin.

Soirée difficile pour les clients de l'opérateur Free mercredi dernier. Durant plusieurs heures, une panne générale a impacté le réseau internet et téléphonique. Le compte Twitter Free-reseau.fr indiquait qu'à 17 h 45, « 106 DSLAMS (permettant d'assurer sur les lignes téléphoniques un service DSL, Ndlr) sont indisponibles. Avant de préciser qu'un « incident très important » est en cours entre « l'Ouest parisien et Mantes-la-Jolie ».

De nombreux clients font part du blocage de leur Freebox. Pour les utilisateurs de téléphone mobile, impossible d'être joints ou d'accéder à un réseau 3G ou

4G. Dans un groupe dédié à la ville de Meulan-en-Yvelines, un internaute signale : « Ils (la plateforme des abonnés Free, Ndlr) m'ont donné une estimation de quatre heures environ selon la gravité de la panne. » L'incident a été résolu aux alentours de deux heures du matin.

Le lendemain, au tour des abonnés Bouygues telecom de subir une panne. « Nous rencontrons actuellement un incident sur l'accès à Internet mobile, écrit l'entreprise sur son compte Twitter. Les équipes techniques sont mobilisées. » La panne n'a été résolue que dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 septembre.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE Ils jetaient des pierres sur les voitures

Samedi dernier, aux environs de 1 h du matin, un Conflanaise de 16 ans et deux Chantelouvais de 17 ans ont été interpellés par les forces de l'ordre. Ils s'amusaient à jeter des pierres sur les voitures circulant en

contrebas d'un pont SNCF.

Les trois mineurs ont été placés en garde à vue pour « violences volontaires avec armes par destination » et « dégradations volontaires ». Trois personnes ont déposé plainte au commissariat pour des pare-brises endommagés.

MANTES-LA-VILLE Trente-deux interpellations après une bagarre

La rixe aurait opposé des jeunes du quartier des Merisiers à ceux du domaine de la Vallée.

Il est environ 19 h 40 ce 30 septembre, lorsque de nombreux appels signalent aux forces de l'ordre qu'une bagarre est en cours au niveau de la rue Paul Fort, dans le quartier du domaine de la Vallée et qu'elle oppose une cinquantaine de personnes. Une trentaine de jeunes s'enfuit dans un fourgon et plusieurs voitures vers le quartier des Merisiers.

Grâce à l'immatriculation des véhicules, les fonctionnaires retrouvent la trace des fuyards, âgés de 13 à 27 ans, et les interpellent. Dans les véhicules et lors des fouilles, battes, câbles électriques, couteaux et un katana sont appréhendés. Les 32 gardes à vue ont été réparties dans trois commissariats différents.

Selon les premiers éléments recueillis, cette bagarre opposerait les jeunes de ces deux quartiers. Les affrontements entre ces deux quartiers sont récurrents depuis quelques années.

HARDRICOURT Un mort dans une collision entre un train et une voiture

Le trafic ferroviaire a été interrompu jusqu'à 11 h du matin. Il est resté perturbé jusqu'en fin d'après-midi.



ILLUSTRATION LA GAZETTE ENVELINES

« Le train serait arrivé à faible allure » explique-t-on au Centre d'opérations départemental d'incendie et de secours (Codis) yvelinois.

Il est environ 7 h 40 ce lundi 1^{er} octobre lorsqu'une voiture percute un Transilien reliant Mantes-la-Jolie à Paris-Saint-Lazare, à hauteur du passage à niveau. Le conducteur de la voiture, seul à bord, a été déclaré décédé à l'arrivée du Service mobile d'urgence et de réanimation.

« Le train serait arrivé à faible allure, il devait ralentir à l'approche de la gare de Meulan-Hardricourt, explique-t-on au Centre d'opérations départemental d'incendie et de secours (Codis)

yvelinois. Il s'est arrêté un peu plus loin. » Environ 177 passagers ont été évacués du Transilien et ont pu continuer leur trajet dans des bus affrétés par la SNCF.

Une trentaine de sapeurs-pompiers ont été mobilisés sur cette intervention. « On prévient le centre opérationnel de régulation technique pour interrompre la circulation des trains », précise le Codis. Sur son compte Twitter, la ligne J annonçait une reprise du trafic pour 11 h. Il restait toutefois perturbé jusqu'à 17 h.

« POTAAAABLE ! POTAAAABLE ! »

Si Justine crie cela, c'est parce qu'elle est alternante chez Veolia. Et quand on travaille chez Veolia et qu'on sert 1 Français sur 3 en eau potable, forcément on place le mot « potable » au-dessus de tout.

Votre eau mérite nos meilleures ressources.

www.eau.veolia.fr

Ressourcer le monde



#potable

SPORT INSOLITE

Mini-motos pour de grandes sensations

Mini wheels park, le circuit de mini-moto de Longnes affiche complet tous les samedis après-midis durant toute l'année. Un sport abordable, qu'il est possible de pratiquer en famille.



Trois circuits sont proposés au Mini wheels park : un circuit d'initiation, un circuit MX et un circuit SX.

Pour les passionnés de motocross du département, l'adresse ne doit sûrement pas être inconnue. Mini wheels park est un circuit ouvert au public depuis quatre ans sur lequel les pilotes se réunissent tous les samedis de 14 h à 18 h. Pour rouler sur ce circuit situé à Longnes, il faut impérativement respecter une condition : seules les mini-motos, ou pit-bike, y sont autorisées. Du moteur 50 cm cube, pour les enfants de quatre à sept ans, jusqu'au 190 cm cube à partir de 14 ans.

C'est Sébastien Guillaume, ancien pilote professionnel devenu garagiste concessionnaire de mini-motos YCF (voir encadré, Ndlr),

qui a eu l'idée d'ouvrir le circuit. Originaire de la région, le pilote d'Enduro avait un terrain d'entraînement personnel, route de Versailles à Longnes, où il a aimé répéter ses gammes et se préparer à la compétition. « Je connais bien le créateur d'une marque de mini-motos qui m'a dit un jour : "Pourquoi tu n'ouvrirais pas un circuit public, grâce à ton ancien terrain d'entraînement, en plus de ta concession ?" », se souvient-il.

Du 50 cm cube au 190 cm cube

Sébastien s'est donc lancé dans ce projet à la suite de sa reconver-

sion professionnelle. Il a modifié ce terrain et l'a mis aux normes des circuits de mini-motos pour accueillir de nombreux pilotes souhaitant s'adonner à cette pratique. Le circuit est aujourd'hui homologué par la Fédération française de motocross (FFM). « Avoir des motocross, c'est bien mais s'il n'existe pas de circuit, ça ne sert à rien. A part rouler dans les chemins et embêter tout le monde, ça n'a pas de sens, reconnaît le gérant, au moins ça permet une activité cadrée pour les enfants et les adultes. »

Car qui dit mini-moto ne dit pas forcément motocross pour les plus jeunes. Ce sport est accessible à tous, des enfants aux adultes, hommes, femmes et personnes d'un certain âge. L'objectif, selon Sébastien, est de prendre du plaisir à rouler sur le Mini wheels park, que l'on soit débutant ou pilote confirmé. « Des compétitions de mini-motos existent, il y a des championnats de France. Mais sur ce circuit, ce n'est que du loisir pour toute la famille [...], assure l'ancien pilote. La compétition, j'ai baigné dedans pendant plus de 15 ans, maintenant je veux faire du loisir avec des gens qui ne se prennent pas la tête. »

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles il a choisi d'ouvrir

un circuit de mini-motos et non pas de moto-cross traditionnel. « Je n'autorise que les mini-motos car l'approche est plus facile [...]. Tous les week-ends j'ai au moins trois ou quatre personnes qui n'ont jamais fait de moto, explique Sébastien, je leur explique le fonctionnement, je les initie et quand je vois qu'ils sont autonomes, je les lâche. » Le concessionnaire remarque que cette accessibilité à tous fait que les familles représentent l'une de ses premières clientèles, avec les passionnés.

« Pas de compétition sur le circuit, que du loisir »

Afin de satisfaire ses différents publics, Mini wheels park dispose de trois circuits adaptés à tous les niveaux. Une piste d'initiation est destinée aux débutants et aux plus jeunes alors que les plus expérimentés se tournent vers le circuit SX, avec lignes droites réduites, et donc plus de virages et de répétition des sauts, et vers le circuit MX, avec plus de lignes droites. Que le public soit licencié FFM ou non, le circuit est accessible à tous sur réservation pour une moyenne de 60 euros l'heure. Une assurance de responsabilité civile est toutefois obligatoire pour ceux qui ne sont pas licenciés. Que les débutants se rassurent, il n'est pas nécessaire d'avoir une moto pour accéder à la piste, la location de pit-bike et de matériel de sécurité est possible à l'accueil.

Un champion à la retraite qui voulait rester dans la moto

Sébastien Guillaume a été pilote professionnel de motocross pendant plus de 15 ans. Il a notamment été champion de France cinq fois, vice-champion du monde deux fois et champion du monde par équipe à quatre reprises. Sa carrière a pris fin à l'âge de 35 ans et il a fallu penser à la reconversion.

Sébastien a alors repris le garage tenu par ses parents, situé au Mesnil-Simon dans l'Eure-et-Loir, et en a fait, depuis quatre ans, une concession de mini-motos YCF appelée Mini wheels shop. L'ancien pilote professionnel a ensuite ouvert le circuit en partenariat avec l'Extreme moto club de Limay.

« Depuis, le circuit fonctionne grâce au magasin, et surtout le magasin fonctionne grâce au circuit », se réjouit le gérant qui vient de monter son école. « Étant breveté d'état depuis 2007, je peux donner des cours. Un mercredi sur deux, je donne des cours semi particuliers à un groupe de huit enfants ou adultes pendant 2 h 30. Je ne sais pas trop ce que ça va donner mais j'avais envie d'essayer », a-t-il conclu, sourire aux lèvres.

FOOTBALL

La coupe de France et ses exploits

Le FC Mantois et l'AS Poissy ont vécu des fortunes diverses, l'US Verneuil-sur-Seine a signé le plus bel exploit de ce quatrième tour et l'AS Carrières Grésillons se qualifie pour le premier 5^e tour de son histoire.



L'AS Poissy s'est largement imposée sur la pelouse de l'US Alfortville (7-1) et peut espérer un regain de confiance pour la suite du championnat.

Chaque année, la coupe de France réserve son lot de surprise. Cette saison, c'est le FC Mantois qui en fait les frais dès son entrée

en lice au quatrième tour. Le club de National 2 s'est incliné 4-3 aux tirs au but contre l'AC Houilles (1-1), club de Régional 2, trois

divisions inférieures. De son côté, l'AS Poissy n'a pas tremblé contre l'US Alfortville (Régional 3) grâce à sa large victoire 7-1.

Le plus bel exploit de ce quatrième tour, dans toute la France, restera celui des joueurs de l'US Verneuil-sur-Seine. Cinq divisions les séparaient de leur adversaire de ce dimanche 30 septembre. Alors qu'il évolue en Départementale 2, le club est parvenu à s'imposer 2-1, après prolongation, contre l'Olympique Noisy-le-Sec, équipe de National 3.

Cinq divisions d'écart pour l'US Verneuil-sur-Seine

Pour sa part, l'AS Carrières-Grésillons (D1) n'a pas réalisé un exploit retentissant en venant facilement à bout (6-1) de l'US Roissy-en-France (D2). Pourtant, les joueurs resteront dans l'histoire de leur club comme étant la première équipe de l'ASCG à franchir le quatrième tour. « Jamais le club n'est allé aussi loin en Coupe de France, c'est un exploit », a affirmé Abdenbi Mostefaoui, le président, à la Ville de Carrières-sous-Poissy.

DRAGON BOAT

Quatre médaillés pour l'AS Mantaise

Agathe Sananikone, Robin Beuzeville, Nicolas Boursier et Maxime Moll représentaient la France du 10 au 16 septembre dernier à Gainesville, aux Etats-Unis, avec deux médailles à la clé.

Les quatre kayakistes de l'AS Mantaise ont fièrement représenté les couleurs de leur pays durant les championnats du monde de dragon boat, qui se tenaient à Gainesville, aux Etats-Unis, du 10 au 16 septembre. Dans ce sport atypique, deux rangées de dix pagayeurs rament ensemble de chaque côté du bateau, un barreur le dirige et une personne au tambour donne le rythme à l'avant du bateau.

Alignés sur trois distances, Agathe Sananikone, Robin Beuzeville, Nicolas Boursier et Maxime Moll ont permis, avec

leurs huit autres partenaires, de ramener deux médailles de cette compétition pour la délégation française. La première en argent, sur le 200 m qu'ils terminent à la deuxième place derrière la Philippine. Et la seconde en bronze, sur le 2 000 m. Les français ont échoué à la quatrième place du 500 m.

« Ces résultats sont plus que satisfaisants. De plus, ce sont les premières médailles internationales pour la France dans notre discipline. Quel honneur », informe Agathe Sananikone, originaire de Fontenay-Mauvoisin.

BASKETBALL

Poissy n'enchaîne pas

Quatrième match de championnat et troisième défaite pour le Poissy basket association contre l'AS Loon-Plage.

Le Poissy basket association a rechuté. En déplacement sur le parquet de Loon-Plage, dans les Hauts-de-France, pour le compte de la quatrième journée de Nationale masculine 2, les

jaune et bleu ont subi une nouvelle défaite (80-72). La troisième en quatre matchs. Au classement, Poissy n'avance pas et reste dixième, avec cinq points.

Grâce à la
géofiltration

SUEZ purifie écologiquement la ressource
et réalimente la nappe phréatique

Photo : bassin de géofiltration - usine de Flins-Aubergenville

prêts pour la révolution de la ressource



MANTES-LA-JOLIE

Rires en pagaille avec « Gare au gorille »

La Compagnie du mardi effectuera une nouvelle représentation de la pièce de théâtre *Gare au gorille*, écrite par Jacky Goupil, le samedi 13 octobre prochain à l'espace Brassens.



Gare au gorille sera jouée pour la 28^e fois par la Compagnie du mardi.

A quoi reconnaît-t-on une pièce de théâtre qui fonctionne ? Tout simplement à son nombre de représentations, et si cette dernière a été reprise par d'autres troupes. *Gare au gorille*, écrite par Jacky Goupil, répond à ces deux critères. Le samedi 13 octobre prochain, à l'espace Brassens de Mantes-la-Jolie, cette comédie sera jouée pour la 28^e fois par la Compagnie du mardi.

D'autres compagnies de théâtre se la sont également appropriée en France, en Suisse et au Canada, augmentant le nombre total de représentations à une cinquantaine. « *Gare au gorille* pourrait être une comédie policière ordinaire, avec des flics qui ne demandent qu'une

chose : qu'on les laisse passer leur nuit de garde tranquillement, entre petites siestes et petites bières », est-il précisé dans la description du spectacle.

Également jouée en Suisse et au Canada

Sauf que tout ne se passera pas comme prévu. « *Dans ce commissariat, toutes sortes d'individus s'imaginent que la police peut résoudre tous leurs problèmes, ce qui donne des scènes très drôles* », garantit Jacky Goupil, également comédien dans cette pièce de théâtre. Le tarif est au prix unique de dix euros, et six euros pour les moins de 15 ans. Plus de renseignements au 06 11 60 87 89.

ACHERES Ambiance reggae au Sax

Nouvel album et nouveau spectacle, le duo franco-jamaïcain Winston Mcanuff et Fixi revient en grande forme au Sax d'Achères, ce vendredi 5 octobre, pour une grande soirée reggae. Ils ont notamment été nominés aux victoires de la musique en 2014 et effectué plus de 200 concerts dans le monde. Avec leur style unique fait de piano à la rythmique cubaine et de basse électronique funk entre autres, ils entendent bien faire danser le public. Ils seront accompagnés des six musiciens qui composent le groupe Black Ship, dont le reggae authentique sait faire bouger la tête et le corps.

MAGNAVILLE Le Colombier commence par du jonglage

Le Colombier ouvre sa saison culturelle 2018-2019, ce samedi 6 octobre, par Bubble puzzle, un spectacle de jonglage. L'établissement ouvrira gratuitement ses portes au public dès 15 h 30 jusqu'à 20 h. Tout au long de l'après-midi, le DJ Finger Print sera présent pour l'animation tandis que les associations La ruche et La petite case proposeront une buvette et un snack. Deux représentations du spectacle de jonglage auront lieu à 16 h 30 et 18 h 30.

Bientôt dans vos assiettes (de gré ou de force...) qui était diffusé au Collectif 12.

Pour cette édition 2018, avec le *Champ des possibles*, diffusé le 5 octobre à 20 h, le festival fera partager une toute autre expérience liée à notre alimentation, celle de cultivateurs et éleveurs pas comme les autres. « *Quitter la ville pour retourner à la terre et devenir paysan, un défi que se sont lancés plusieurs citoyens français. Partis de zéro, ces néo-paysans doivent tout apprendre pour renouer avec la nature* », annonce le synopsis du film.

Réalisé par Marie-France Barrier, ce long-métrage de 68 minutes a pour objectif de montrer aux yeux de tous les difficultés que peut rencontrer le monde agricole. Après la diffusion, un débat sur le thème « *circuits courts et autres alternatives* » avec différents intervenants spécialisés permettra d'approfondir sur le sujet. Réservation au 01 30 33 22 65.

MANTES-LA-JOLIE Un film documentaire sur l'agriculture pour le festival Alimenterre

Le film *Le champ des possibles*, qui date de 2017, sera diffusé ce vendredi 5 octobre à 20 h dans l'enceinte du Collectif 12.

Alimenterre revient à Mantes-la-Jolie avec la projection du film le *Champ des possibles*. Ce festival de films documentaires vise à

informer un large public sur les différents enjeux de l'accès à une alimentation saine et suffisante pour tous. En 2017, c'est le film



Après le documentaire, un débat aura lieu sur le thème « *circuits courts et autres alternatives* ».

POISSY

Hommage à Germaine Tillion

Avec *l'Europe* a commencé à Ravensbrück, la comédienne Roselyne Sarazin rend un vibrant hommage à Germaine Tillion, résistante et déportée de la Seconde Guerre mondiale.

Le prochain événement de l'association culturelle pisciacaïse Art'Yvelines se déroulera ce vendredi 5 octobre, dans l'atelier Meissonnier, au 2 ter enclos de l'abbaye. Il s'agit d'une soirée consacrée à Germaine Tillion, grande ethnologue du XX^e siècle, résistante et déportée à Ravensbrück, au nord de Berlin, durant la Seconde Guerre mondiale. Décédée à l'âge de 100 ans le 19 avril 2008, elle entre au Panthéon en 2015.

Pour lui rendre hommage, Roselyne Sarazin s'est servie de l'opérette-revue *le Verfügar aux enfers*, écrite clandestinement par l'eth-

nologue lors de sa déportation. La comédienne a mis sur pied *l'Europe a commencé à Ravensbrück*, un monologue retraçant la Résistance, et surtout la déportation.

« *C'est en 2009 que j'ai découvert ce texte singulier et inouï* (l'opérette-revue de Germaine Tillion, Ndlr). *Je fus un peu plus fascinée par la personnalité de Germaine Tillion*, explique Roselyne Sarazin pour défendre son spectacle. *Ses documents sont des outils parfaitement précis. Mais il me fallait les lire dans un style direct et m'adresser à un public installé près de moi.* » Le tarif est à un prix unique de 10 euros, et 5 euros pour les moins de 18 ans.

ANDRESY

Première édition pour la Nuit blanche

Son et lumière, dîner et concert seront au programme de cette première édition de la *Nuit blanche*, organisée sur l'espace Saint-Exupéry ce samedi 6 octobre à 20 h 30.

Un événement gratuit se profile à Andrésy. La Ville organise un son et lumière dans le cadre de la *Nuit blanche*, une manifestation initiée par la mairie de Paris. En partenariat avec le collectif Orange et rose, le spectacle sera projeté sur l'esplanade de l'espace Saint-Exupéry, sur la façade du bâtiment, à partir de 20 h 30 ce samedi 6 octobre.

Offert par la municipalité, et donc totalement gratuit, ce son et lumière sera suivi par un dîner (payant, Ndlr) et un concert pour ceux qui souhaitent continuer la soirée. Les restaurants l'Avant-seine et la Cucina accueillent

ront le groupe *ReMake* pour un concert qui débutera à 21 h 30. Il est indispensable de réserver auprès des deux restaurants (01 39 74 46 99 pour l'Avant-seine, 06 24 22 31 09 pour la Cucina, Ndlr).

Depuis sa création en 2002 à Paris, la *Nuit blanche* rencontre un franc succès, et plusieurs capitales et villes dans le monde se sont mises à organiser leur propre événement. De Kyoto à Bruxelles en passant par Melbourne ou Taïpei (capitale de Taïwan), ce sont 35 villes qui ont désormais leur *Nuit blanche*. Andrésy en fera maintenant aussi partie.

VALLEE DE SEINE

Un peu du Mantois au musée d'Orsay

L'exposition de photographie « *De Mantes au musée d'Orsay, au fil de l'image* » sera présentée à partir de ce samedi 6 octobre jusqu'au 20 janvier.

Le musée d'Orsay mène depuis deux ans un projet culturel dans le Mantois. Après deux expositions à Mantes-la-Ville et Mantes-la-Jolie durant l'été 2018, c'est au tour du musée d'Orsay d'accueillir une exposition, qui débute le samedi 6 octobre prochain et se termine le 20 janvier. Mais les deux villes principales du Mantois y seront tout de même représentées.

L'exposition de 154 photographies comportera les productions des 184 Mantais et Mantevillois ayant participé aux ateliers organisés par des photographes professionnels de septembre 2017 à juin 2018. Près de 7 000 images ont été produites durant cette période, illustrant la diversité de

leurs regards et de leurs représentations sur des thèmes divers comme la nature, la famille, les bords de Seine ou encore l'urbanisme.

184 Mantais et Mantevillois ont participé

Un travail de sélection a été effectué, les 154 clichés finalement choisis offrent une visibilité à tous les participants. Ce projet, appelé *De Mantes au musée d'Orsay, au fil de l'image* est la plus importante action hors-les-murs organisée par l'établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie, avec près de 1 700 personnes touchées dans le Mantois. Plus d'informations sur l'exposition au 01 40 49 48 14.



LFM Radio



@radiolfm



lfmradio



RadioLFMOfficiel

Retrouvez l'ensemble de nos émissions dans leur intégralité sur notre site www.lfm-radio.com et en vidéo sur notre chaîne Youtube **RadioLFMOfficiel**.

LFM RADIO

Leila remporte Talents en Seine

Ce concours de jeunes talents organisé par LFM s'est déroulé le 22 septembre dernier. Spectacle d'hypnose, cours de Kizomba ont été proposés au public.



Leila, 12 ans, remporte Talents en Seine pour son interprétation de *Say you won't let go* de James Arthur.

Samedi 22 septembre dernier, LFM Radio a organisé son concours de jeunes talents au théâtre de verdure de Mantes-la-Jolie. Après un casting, cinq candidates se sont succédées sur la scène pour tenter de remporter le trophée si convoité.

Elles avaient entre 12 et 15 ans et avaient choisi leur chanson favorite pour décrocher la victoire. De

Alicia Keys à Rihanna, en passant par Ed Sheeran, chacune des filles a représenté son style de musique. Après le premier passage des jeunes talents, place à la détente avec un spectacle de magie de Sharman. Pendant une vingtaine de minutes, l'artiste a multiplié les tours. Ensuite, retour à la compétition avec le deuxième passage des trois sélectionnées : Leila, Maïssoun, et Yasmine.

Spectacle de magie

Pendant que le jury, composé d'Anabelle des 4 z'arts, de Mam des ateliers Chopin et de la directrice de LFM Radio, délibère, une représentation de Kizomba a été proposée par l'association Vamos Dançar. Puis place aux résultats. Et c'est Leila, 12 ans, qui remporte *Talents en Seine* pour son interprétation de *Say you won't let go* de James Arthur. Cazaloo, a clôturé le show en hypnotisant le public présent.

Des vidéos à retrouver très prochainement sur www.lfm-radio.com

Loisirs

SUDOKU : niveau moyen

		7			8			
9						7	2	
7	2			6	9		3	
1	3	7	2	4		5		
		4	8				1	
		9	1				3	
4	9	6			5			
	7						2	4
1			7	4	9	5		

SUDOKU : niveau difficile

7	1		9				4	
		2	7					
8							3	
		5						
	8	6						
9	4	8			6	1		
		3	6	5		9		
5	2							
6								5

Ces grilles de sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

Les solutions de La Gazette en Yvelines n°142 du 26 septembre 2018 :

2	5	9	4	8	3	6	7	1
7	3	6	2	1	9	8	4	5
4	1	8	7	6	5	2	3	9
8	4	1	5	7	6	9	2	3
9	6	7	3	2	1	5	8	4
5	2	3	9	4	8	1	6	7
3	8	2	1	9	4	7	5	6
6	9	5	8	3	7	4	1	2
1	7	4	6	5	2	3	9	8

3	6	5	7	2	9	4	8	1
4	8	2	3	5	1	9	7	6
9	7	1	4	6	8	2	3	5
5	1	6	2	9	3	7	4	8
8	3	4	1	7	6	5	2	9
2	9	7	8	4	5	1	6	3
6	4	8	5	1	7	3	9	2
1	2	3	9	8	4	6	5	7
7	5	9	6	3	2	8	1	4

PROX' RAID AVENTURE PROGRAMME

Samedi 6 octobre 2018

10h00 à 18h00
au Bout du Monde
chemin de Meulan

Rapprochement Population & Jeunesse / Forces de sécurité



La Gazette en Yvelines - Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Site web : lagazette-yvelines.fr - Facebook : La Gazette en Yvelines - Twitter : @GazetteYvelines



L'actualité locale de Houdan à Conflans-Sainte-Honorine en passant par chez vous !

Édité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9 rue des Valmonts
78711 Mantes-la-Ville

Directeur de publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Conception graphique :
Shalimon Soumaré

Un distributeur est cassé ou n'a pas été distribué ? Ecrivez à :
distrib@lagazette-yvelines.fr

Imprimeur :
Newsprint Imprimeurs
1 boulevard d'Italie
77127 Lieusaint

RÉDACTION

Vous avez une information à transmettre ?
Un événement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

Tél. 09 54 82 31 88
8 rue Porte aux Saints
78200 Mantes-la-Jolie

Rédacteur en chef : Loris Guémart

Actualités :
David Duarte
david.duarte@lagazette-yvelines.fr

Actualités, sport, culture :
Flavien Belpaume
flavien.belpaume@lagazette-yvelines.fr

Actualités, faits divers :
Lucile Giroussens
lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr



ALLÔ SOLIDARITÉS

Un numéro unique dédié pour s'informer,
réaliser ses démarches et bénéficier
d'un accompagnement personnalisé

01 30 836 836

Prix d'un appel local.

Renseignements sur vos droits, accompagnement social,
insertion, logement et enfance.

ALLÔ SOLIDARITÉS vous oriente
vers le bon interlocuteur



Des professionnels du Conseil départemental
vous répondent
du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 16h30



Yvelines
Le Département

yvelines.fr

